

COMMUNIQUÉ CANADAGAP[®] COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 16 juillet 2019

Objet : Rappel – Entreprises à emplacements multiples doivent se conformer à la liste de contrôle d’audit du système de gestion

CanadaGAP souhaite rappeler à toutes les entreprises à emplacements multiples subissant un audit CanadaGAP qu’elles doivent se conformer à 100 % à la liste de contrôle d’audit du système de gestion, qui a été introduite le 1^{er} avril 2019.

La détermination du caractère d’emplacement multiple d’une entreprise s’effectue lors de sa demande auprès de l’organisme de certification et lors de la définition de la portée de l’entreprise pour un audit. Les critères pour déterminer si une entreprise est classée en tant qu’emplacement multiple sont expliqués à la Section 3.3.5.3 du [Guide de gestion du programme CanadaGAP](#) (Version 7.2 2019), disponible sur le site Web de CanadaGAP.

Les exigences du système de gestion sont identifiées dans la liste de contrôle d’audit et correspondent aux exigences publiées par l’Initiative mondiale de l’innocuité alimentaire (GFSI) l’année dernière. CanadaGAP doit se conformer à toutes les nouvelles exigences de GFSI afin de maintenir la reconnaissance internationale. Les références aux exigences de GFSI se trouvent aussi dans le *Guide de gestion du programme CanadaGAP* (Version 7.2 2019) à la Section 3.3.5.3.

La liste de contrôle d’audit s’applique uniquement aux entreprises à emplacements multiples inscrites aux **options de certification A1, A2, C et D** de CanadaGAP. Les groupes inscrits aux options de certification A3 et B de CanadaGAP continueront d’être audités contre la liste de contrôle d’audit de gestion d’un groupe.

La liste de contrôle pour auditer les systèmes de gestion à emplacements multiples peut être téléchargée à partir du site Web de CanadaGAP à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/

Si vous avez des questions, communiquez avec le bureau de CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.

CanadaGAP[®] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

